

Zeitschrift: Heimatschutz = Patrimoine
Herausgeber: Schweizer Heimatschutz
Band: 67 (1972)
Heft: 3-fr

Artikel: Le rôle des bureaux de conseils techniques
Autor: Von der Mühl, H.-Robert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-174302>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Lavaux. Ce paysage n'est nullement un paysage «naturel»; c'est la création, au XIII^e siècle, d'un ensemble de grandes dimensions où les murs de vigne répondent à une fonction précise. Notre époque, qui ne cesse de se réclamer de l'aménagement du territoire, peut-elle présenter rien de comparable? (Région protégée par des dispositions légales).

Le rôle des bureaux de conseils techniques

Le monde en mouvement

Lorsque, au début du siècle, fut fondée la Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national, «*Schweizer Heimatschutz*», les initiateurs pensaient pouvoir préserver les localités et les sites de l'emprise des constructions modernes qu'ils considéraient d'emblée comme des corps étrangers dans les ensembles constitués. Ces idées, fort louables, ne manquaient certes pas de pertinence, car l'image des villes moyennes, des bourgs et des villages, au milieu de paysages aimables, pendant de longues années n'avait guère changé: seules les rares grandes villes du pays s'étaient développées au gré des établissements commerciaux et industriels. Quelques stations touristiques de grande réputation dans les montagnes ou sur les rives des lacs avaient pris une grande extension, mais le tourisme de masse n'existe pas.

Au cours du XIX^e siècle, la population de la Suisse avait augmenté dans une proportion modérée; la

structure en était pour les trois quarts campagnarde et pour un quart citadine. Depuis lors, le volume de la population s'est rapidement gonflé. Aujourd'hui la population dépasse les six millions, et la proportion entre la campagne et la ville s'est trouvée renversée.

Aussi la substance des villes et des paysages a-t-elle été totalement altérée comme par un bouleversement: les noyaux des anciennes cités ont été entourés de vastes quartiers; et, fait absolument imprévu, des régions entières de caractère rural ont été envahies par la bâtie qui absorbe chaque jour des zones agricoles.

L'aménagement national

Actuellement on s'aperçoit avec angoisse que, de même que dans le domaine des autoroutes, le pays si prospère, si admirablement équipé industriellement, commercialement, socialement, n'a pas été préparé, malgré des efforts respectables, mais fort dispersés, pour dominer l'organisation urbanistique et artisti-



Morges. Les rives naturelles n'ont nullement été « sauvegardées »; au contraire, elles ont été remplacées par une ville, avec les contrepoints du château (XIII^e siècle) et de l'église (XVIII^e), dont l'ordonnance obéit à la volonté humaine qui s'est manifestée sans déroger à travers les époques. A mettre en parallèle avec les réalisations actuelles.

que du pays. Une association, fondée il y a trente ans, pour se vouer à l'aménagement du territoire national, n'a pas été capable de dresser les plans du pays tout entier; d'après les méthodes de fractionnement qui, peut-être, se justifient en politique, le pays a été divisé en régions, dans lesquelles des plans, s'ils ont été élaborés tant bien que mal, n'ont été appliqués qu'avec peine. Le cantonalisme (que l'on voudrait ne pas voir confondu avec le fédéralisme) n'a pas été surmonté, alors que dans certains pays que les Suisses affectionnent de considérer avec condescendance quand ce n'est pas qu'ils en ignorent les réalisations, le pays tout entier est doté de plans d'ensemble assurant la cohérence des grands travaux.

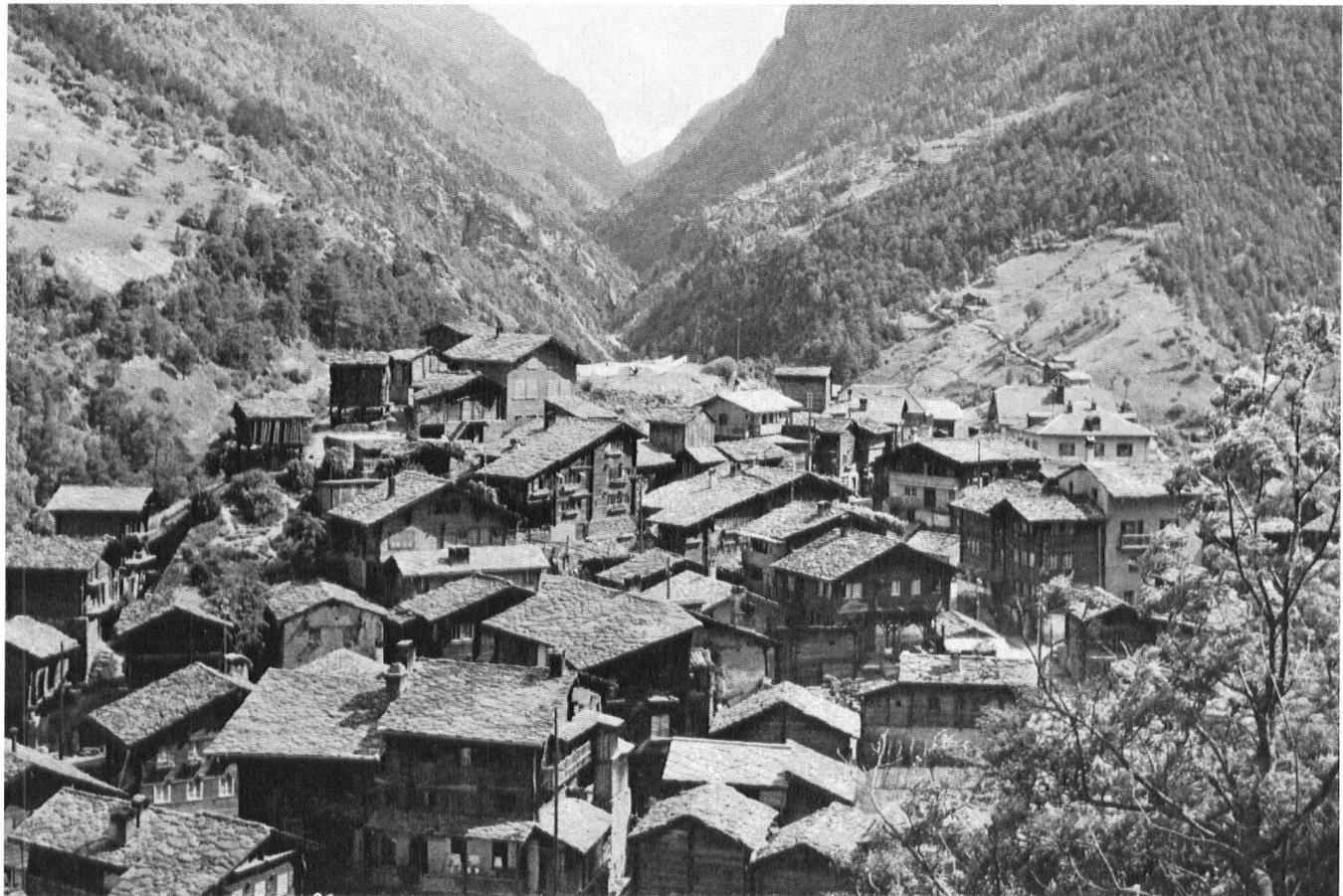
L'aspect des villes et des villages

Si l'aménagement général du pays a fait défaut, on aurait pu espérer, pour le moins, que les ensembles urbains ou villageois, tels qu'ils ont été constitués au cours des temps, fussent respectés. Quelques cités ont

réussi à conserver leur intégrité, parmi lesquelles il convient de citer Stein sur le Rhin dont les mérites viennent d'être justement remarqués et récompensés. Hélas, d'autres exemples, moins reluisants, illustrent l'irrespect dont sont victimes certaines villes: la principale artère qui faisait la fierté des Zurichois, par la succession harmonieuse de ses façades, a été désagrégée par un échantillonnage abusif dénonçant l'insensibilité et la prétention des architectes qui, par une désinvolture coupable, sacrifient tantôt aux tendances du plus stérile des quadrillages, tantôt à la mode des carrosseries, sans aucun égard à une commune mesure. La qualité d'un ensemble est faite de simplicité, de modération, de cohérence et de distinction, alors qu'on découvre là les signes de l'infériorité intellectuelle avec tout ce qu'elle comporte de confusion.

A Genève, l'enfilade réglée et mesurée de la Corraterie vient d'être gâchée par un immeuble commercial dont la valeur ne serait pas en cause s'il était parvenu à s'insérer dans un tout. Faire cavalier seul n'a jamais été signe de noblesse, ni de responsabilité à l'égard de la société.

A Romont, un mauvais pastiche de l'architecture du grand Auguste Perret (auteur du théâtre des Champs-Elysées) a été placé sans nulle relation dans un cadre ancien, détraquant l'aspect de la ville haute.



Valais. Village cohérent; réglé avant l'ère de la préfabrication des éléments-types des fenêtres, des toitures et des façades de bois.

Dans deux villages valaisans les curieux affluent pour contempler les jeux immodestes, puérils et inarticulés des entassements de béton des églises nouvelles où, par des concessions douteuses au pseudo-moder-nisme, les gardiens de la vie spirituelle croient pouvoir maintenir leur primauté.

Discontinuité et concordance

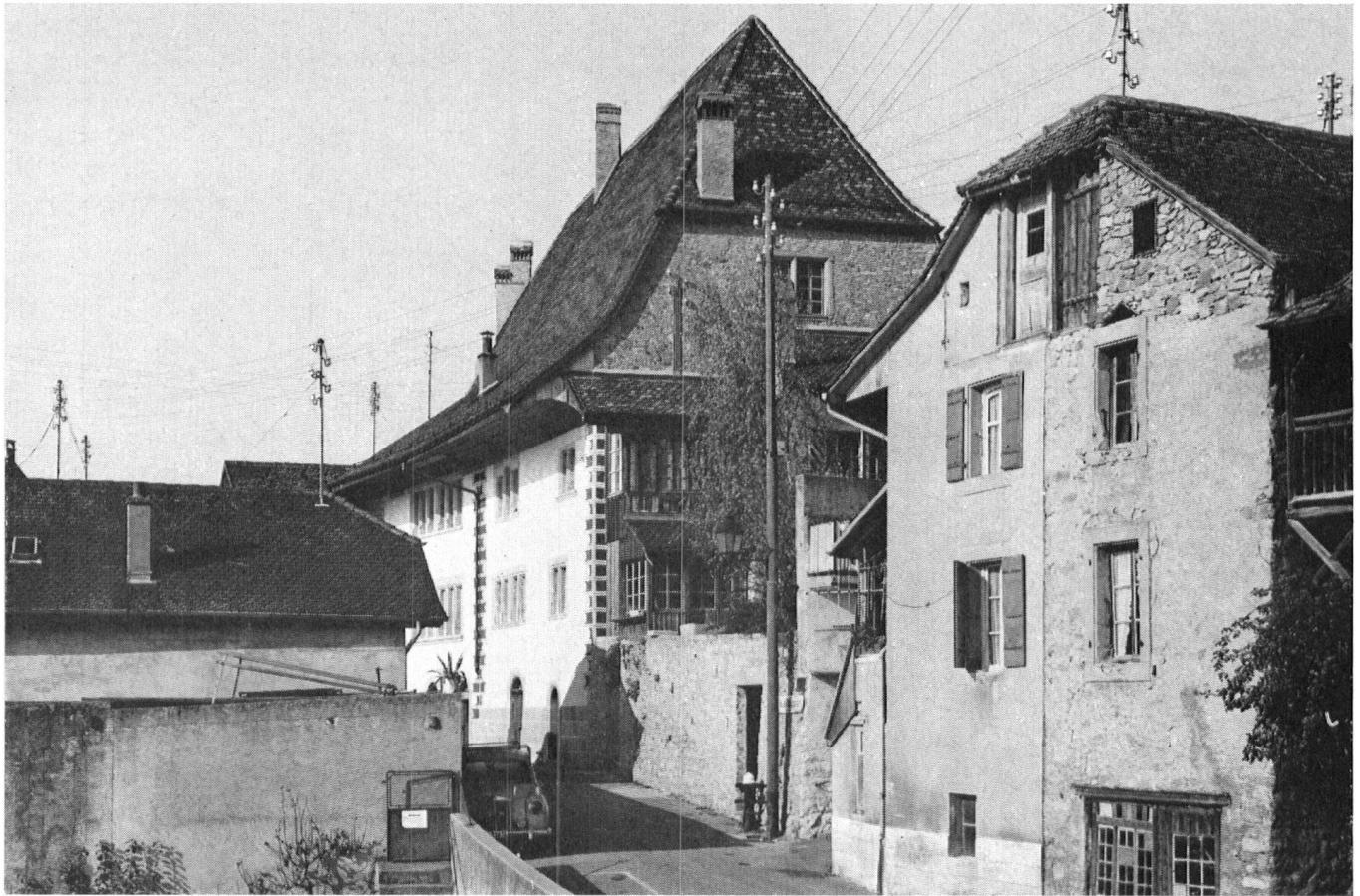
Il n'y a d'explication à ces égarements que la présomption et l'inculture, résultats fâcheux de la prospérité. Préservée des désastres de la guerre, la Suisse, délibérément, galvaude son patrimoine. Ce que l'on peut pardonner à la ville historique de Cologne qui a été obligée de panser à la hâte ses meurtrissures, peut-on le pardonner à cette Suisse florissante, mais prodigue, s'illusionnant sur les valeurs intrinsèques et sur les vertus de ce qu'on a appelé l'avant-garde ?

Quand on sait qu'à Florence les portiques de l'hôpital des Innocents, par Brunelleschi (1420), ont été repris, en face, 70 ans plus tard et continués après 181 ans, en 1600, dans le péristyle de l'église de l'Annon-

ciation et, enfin, achevés en 1819 (!), après 400 ans, dans la même architecture toujours – ce qui a produit une des plus belles places d'Italie – à part celle de Saint-Marc, à Venise, dont l'ensemble commencé à l'époque romane, continué au cours de la Renaissance et achevé par Napoléon Ier, est un des plus cohérents et des plus illustres du monde – quand on sait que l'architecture de la plus belle avenue de Paris, la rue de Rivoli, a été perpétuée 80 ans durant, dans le même style, sur près d'un kilomètre – on est stupéfait de l'incapacité de nos bâtisseurs de se régler sur aucun paradigme, et qui se croiraient déshonorés s'ils ne pouvaient faire montre d'une originalité problématique (inspirée du reste par les revues d'architecture pour la plupart du temps).

Enseignement, lois et morale

Faut-il incriminer l'enseignement supérieur de l'architecture et de l'urbanisme ? Ce serait trop attendre des écoles. Laverrière ne disait-il pas : « Plus il y a d'écoles, plus le niveau général baisse » ; boutade certes mais qui indique qu'il est vain de penser que les leçons techniques parviennent à dispenser les qualités de l'intelligence, du cœur, du goût et du tact, pas plus que les auto-écoles n'enseignent le sentiment de l'honneur, de la responsabilité et du savoir-vivre.



Grandvaux. La maison Maillardoz. Véritable palais seigneurial, restauré grâce aux subsides de la Ligue suisse et de la Confédération, du canton et de la commune. Accent formant un contraste heureux avec les maisons du village sans en fausser l'échelle.

Faut-il accuser les lois et les règlements? L'on sait que plus il y en a, plus il y a de dispositions contradictoires et plus il y a d'applications et d'interprétations arbitraires. S'il était vrai que les dispositions légales amélioraient la qualité de l'esthétique, notre époque, si riche en règlements, serait un des moments de la plus fine culture architecturale.

Il a été écrit que les sociétés de sauvegarde, les pouvoirs publics, les architectes et les propriétaires avaient de ces problèmes une vision anachronique (Journal de Genève, 29 juillet 1972). Par sa généralisation, cette affirmation ne veut pas dire grand-chose, car si ces milieux possédaient réellement des vues hors du temps, ce serait tant mieux, puisque les principes du goût, de la mesure, de l'harmonie et même ceux de la discordance ou du contraste sont, de toujours, inaltérables comme du reste les règles de la bienséance et de l'honnêteté. «Les lois de la morale sont les mêmes que celles de l'art.» (Robert Schumann, le compositeur.)

Principes de base

Le Heimatschutz suisse, loin de vouloir arrêter le cours des choses par des mesures purement restrictives de retardement, se veut gardien des valeurs acquises tout en se souciant de l'évolution harmonieuse des ensembles. Les succès et les échecs alternent; mais ce serait de l'inconscience que de lâcher prise ou de se laisser aller au pessimisme au moment où son activité se révèle chaque jour plus nécessaire. «Si vous imaginez que nous cesserions d'agir, ne pensez-vous pas qu'il y aurait encore davantage de dégâts? Les médecins abandonnent-ils leur profession sous prétexte que les maladies n'ont pas disparu?» Ces paroles du promoteur de l'Ecu d'or, feu Ernest Laur, sont la sagesse même.

Les buts de la société sont connus. Elle vise à la sauvegarde et à la mise en valeur des caractères particuliers que la Suisse doit à la nature et à l'histoire. Elle tente de protéger les paysages et les sites, les lieux historiques, les monuments naturels et architecturaux; elle favorise l'aménagement harmonieux du territoire et des sites. Elle dresse l'inventaire des objets dignes d'intérêt; elle alloue des subsides, contribuant ainsi à la protection du patrimoine. La vente annuelle de l'Ecu d'or, à laquelle participe le pays tout entier, lui procure une partie de ses ressources, auxquelles s'ajou-



Valais. Maison peinte, objet méritant l'attention de la Ligue suisse. Contraste avec les maisons en bois, mais adaption par le maintien de l'inclinaison des toits.

tent les cotisations, les subsides fédéraux et privés. En contact avec les autorités, elle adresse à celles-ci des rapports et des requêtes, et inversement, elle offre sa collaboration lorsqu'on la lui demande. Elle s'adresse également aux propriétaires privés.

Un bureau de conseils techniques existe à Zurich et à Winterthour pour la partie alémanique du pays, un autre à Lausanne pour les régions romandes; le Tessin vient d'être doté d'un bureau analogue.

Sans s'immiscer dans les affaires locales ou tenter d'obtenir des mandats revenant aux personnes compétentes de la région, les bureaux recherchent la solution des problèmes généraux d'arrangement, de conservation ou de rénovation dont ils pourront parfois, grâce à des subsides, favoriser la réalisation.

Les interventions des experts techniques sont multiples; ils épaulent la Ligue suisse dans son activité, qui ne cesse de s'accroître: conseils d'ordre esthétique; rapports au comité central (ou régional) sur les objets les plus divers et sur les mesures à envisager dans la conservation d'un site ou d'une localité; participation à des débats sur les tracés des lignes de haute tension ou sur l'implantation des stations d'épuration; avis sur les apprêts paysagistes d'une usine ou d'une route, en particulier des autoroutes; sur les teintes des façades; sur la valeur d'un ensemble ou d'un bâtiment

menacés d'altérations ou de démolition; estimations sur l'importance des travaux à entreprendre et des subsides à obtenir; contacts avec les administrations, avec les architectes et avec les particuliers.

N'étant liés par aucun intérêt ni profit personnel, si ce n'est le bien commun, les experts techniques bénéficient auprès du public et des autorités d'une audience d'autant plus grande que leur position est indépendante. Aussi ne se heurtent-ils que très rarement à l'obstruction des milieux qui font appel à leurs conseils. Mais cela arrive, et c'est d'autant plus passionnant d'agir.

Le rôle des bureaux techniques gagne constamment en importance. Ils se révèlent de plus en plus indispensables dans les circonstances mouvementées du monde actuel.

H.-Robert Von der Mühl, architecte, expert technique pour la Suisse romande